

L'évaluation du Programme Mémoire du Monde

(Résolution 36C/COM CI/DR.2)

Les résultats de l'enquête

Contenu:

1. Introduction
 - 1.1. Le contexte et l'objectif de l'enquête
 - 1.2. La distribution et les résultats du questionnaire
2. Les défis et les solutions liés à l'impact des avancées technologiques sur le patrimoine documentaire
3. Les défis et les solutions liés à la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire
4. La coopération internationale, l'assistance et la promotion du Programme Mémoire du monde
5. Le renforcement du Programme Mémoire du monde
6. Les ressources du Programme Mémoire du monde
7. La conclusion
8. Annexes
 - 8.1. L'Annexe 1: Questionnaire
 - 8.2. La Résolution de la Conférence Générale « L'UNESCO et le patrimoine documentaire »

1. Introduction

1.1. Le contexte et l'objectif de l'enquête

Le questionnaire a été préparé en réponse à la Résolution 36C/COM CI/DR.2, adoptée au cours de la 36^e session de la Conférence Générale de l'UNESCO, après avoir été soumise par la Pologne et co-parrainée par plus de 50 pays. La Résolution a demandé que le Directeur Général procède à une évaluation globale, y compris par l'intermédiaire d'enquêtes parmi les États membres, une réflexion en profondeur sur les modalités de renforcement du Programme Mémoire du monde (MoW) et évalue son potentiel pour satisfaire les attentes des États membres à la fois aux niveaux national et international. La Résolution a permis à des États membres de l'UNESCO de croire que la célébration du 20^e Anniversaire du Programme Mémoire du monde a fourni une excellente occasion d'évaluer la visibilité et l'efficacité du Programme. Le renforcement de la Mémoire du monde a été donc l'une des recommandations de la Déclaration de Varsovie, publiée suite à la 4^e Conférence Internationale sur la Mémoire du monde.

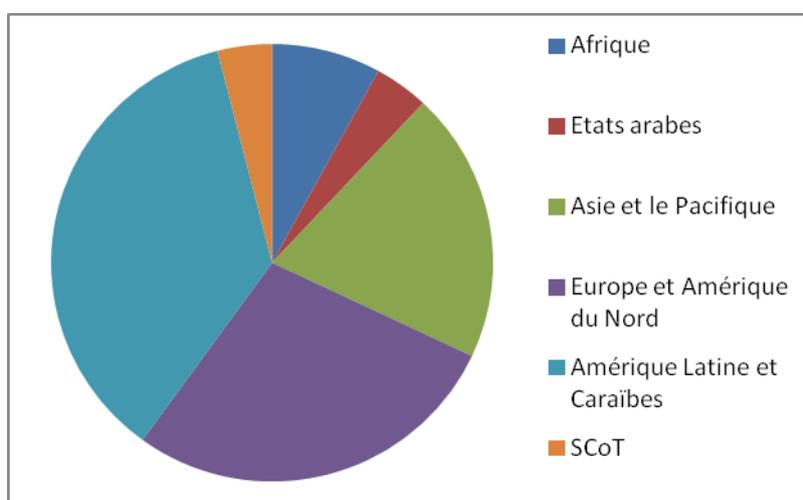
Le questionnaire a pris en compte d'autres enquêtes récentes, mais il a été étendu à tous les niveaux du Programme et a exploré les thèmes identifiés par les États membres dans la Résolution. Les résultats du questionnaire en combinaison avec les recommandations des enquêtes précédentes et les réflexions feront partie de la discussion et de l'examen lors de la réunion des experts de 3 jours, qui se déroulera du 8 au 10 mai 2012 à Varsovie, en Pologne. Les recommandations finales issues de cette réunion seront soumises à l'approbation du Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 190^e session en octobre 2012.

1.2. La distribution et les résultats du questionnaire

Le sondage a été et réalisé par le Secteur de la Communication et de l'Information (CI), la Division des sociétés du savoir (KSD). Le questionnaire a été préparé et distribué au cours de la réunion du CI Information avec des États membres de l'UNESCO, le 8 février 2012. Il a été ensuite envoyé aux Comités Mémoire du monde à travers le monde et annoncé et distribué par l'intermédiaire d'un élément de nouvelles sur le site Web de CI.

Le Secteur CI a reçu au total 25 réponses, dont 2 en provenance d'Afrique, 1 des États arabes, 5 d'Asie et du Pacifique, 7 de l'Europe et l'Amérique du Nord et 9 d'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que 1 du Sous-comité technique (SCoT) de la Mémoire du monde.

L'information présentée dans ce rapport ne montre pas les réponses à toutes les questions parce que certains d'entre elles étaient destinées à être utilisées seulement par le secrétariat.



2. Les défis et les solutions liés à l'impact des avancées technologiques sur le patrimoine documentaire

L'impact de la technologie sur le patrimoine documentaire n'est pas toujours traité au niveau national. Comment le Programme Mémoire du monde peut contribuer à la sensibilisation à propos de cette incidence sur la préservation, l'accessibilité et la promotion du patrimoine documentaire?

- Les études du Programme Mémoire du monde et l'utilisation de technologies à des fins éducatifs

Beaucoup de répondants ont souligné l'importance de la sensibilisation au sujet du Programme Mémoire du monde et l'impact des technologies sur les jeunes par la création de programmes éducatifs sur le patrimoine, destinés aux écoles, utilisant le web et des technologies telles que le m-learning, des réseaux sociaux et la communication via les médias. La Colombie a proposé la création d'un Musée Virtuel de la Mémoire Historique Africaine et ses diasporas dans le monde entier. Un certain nombre de répondants ont souligné l'importance des études internationales, la publication des recherches et d'études, la création d'un journal scientifique dans le domaine et ont mentionné la proposition de développer les études de la Mémoire du monde.

La question de l'amélioration du site web de la Mémoire du monde afin de renforcer la sensibilisation a été évoquée par certains participants. Par exemple, certains ont suggéré que le site deviendra plus interactif grâce au fait d'attirer un plus grand nombre de jeunes, d'autres ont suggéré que le site fournira des liens vers des textes autoritatifs, des études, des réussites, etc.

- La sensibilisation à l'impact de la technologie

Beaucoup ont remarqué la nécessité de sensibiliser sur l'impact de la technologie et l'importance de la numérisation dans la sphère publique, parmi les décideurs et les institutions concernées. Certains ont proposé la planification et la conduite des médias et des campagnes stratégiques en ligne. D'autres ont proposé d'aider les décideurs publics et privés par la diffusion de conseils et de l'expertise, l'élaboration de directives, la mise à jour des lignes directrices de la Charte de 2003, la création de documents et des recommandations pour les politiques à long terme, ainsi que les encourager à se pencher sur les défis et fournir des conseils et des solutions. Un répondant a proposé d'augmenter la sensibilisation au niveau des commissions nationales de l'UNESCO.

Pour de nombreux répondants, les activités telles que l'organisation d'événements, des ateliers, la formation des formateurs et le personnel étaient cruciales. Beaucoup ont également suggéré la possibilité de faciliter les communications, l'augmentation du nombre de communiqués de presse, de publicités, d'expositions et de nouvelles inscriptions dans les registres nationaux, régionaux et internationaux, la production de courts métrages documentaires.

Un répondant a déclaré que son pays possédait une bonne sensibilisation de l'impact de la technologie, mais le niveau d'activité dépend des ressources financières et humaines, qui n'étaient pas adéquates.

Comment le Programme Mémoire du monde peut contribuer à: (a) la sensibilisation des défis technologiques; (b) l'amélioration du niveau de la préservation du patrimoine documentaire? (élaboration de politiques favorisant au niveau des pays, les projets de conservation spécifiques ...)?

- L'élaboration de politiques

Une grande majorité a souligné l'importance de favoriser l'élaboration de politiques au niveau national par le biais de recommandations, de conseils et d'expertise afin de concevoir des politiques et des stratégies nationales dans le domaine de la préservation; l'organisation d'ateliers avec la participation d'experts internationaux afin d'aider les institutions spécialisées du pays ; encourager l'utilisation de technologies appropriées et la promotion des technologies d'accès ouvert. Certains ont proposé la mise en évidence des résultats positifs émanant de l'utilisation des technologies dans les pays les

plus avancés et le partage des bonnes pratiques. Un répondant a proposé la création d'une catégorie distincte d'inscriptions pour les pays qui ont réussi à surmonter les défis technologiques dans la préservation de leur patrimoine documentaire.

- La sensibilisation par la formation et l'information éducative

Les suggestions comprenaient l'utilisation accrue des programmes interactifs de formation en ligne, la fourniture d'informations utiles sur le site de l'UNESCO, la publication des informations dans les écoles et les textes universitaires en introduisant ainsi des thèmes importants pour la préservation du patrimoine documentaire. Dans ce contexte, le fait de soutenir les projets locaux et d'assurer un plus grand accès au public permettrait de réduire la fracture numérique.

- La sensibilisation par le biais de publicité et de partenariat

La création des partenariats public-privé, des campagnes publicitaires, des programmes d'assistance, l'envoi de messages par le biais de médias, l'organisation d'événements et la publication des informations dans les lieux publics tels que restaurants, centres commerciaux, centres de loisirs ou pendant le début de films sont quelques propositions qui ont été suggérées.

Laquelle de ces questions clés et les défis recensés dans le dossier de la conférence considérez-vous comme les plus urgents pour la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire dans votre pays (technologique, juridique et éthique, économique, politique, culturelle et les défis professionnels) et pourquoi?

Les défis technologiques, économiques et juridiques ont été identifiés par de nombreux répondants en tant que questions prioritaires à aborder lors de la Conférence. Beaucoup ont mentionné les changements rapides de normes techniques par les industries qui à long terme font les plans de la numérisation plus difficile à mettre en œuvre. Dans ce contexte un répondant a souligné l'importance d'utiliser des formats ouverts et des technologies.

Les enjeux économiques sont associés par les répondants à des défis politiques. Le financement dans un environnement économique tendu, où la préservation du patrimoine documentaire ne peut pas être une priorité politique, a été mentionné comme l'un des principaux défis dans le domaine de la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire. Les retards dans les projets et les compressions financières ont été généralement connus dans ce contexte.

Des défis juridiques et éthiques ont été également identifiés comme les principaux problèmes qui devraient être discutés à la Conférence. En particulier, les défis juridiques ont été identifiés comme les plus pressants, surtout en ce qui concerne l'archivage du patrimoine numérique, récemment né, et l'accès au patrimoine numérique. Les droits de propriété intellectuelle pour le patrimoine numérique ont été extrêmement compliqués, alors le fait de passer à la préservation numérique a entraîné des actions, qui risquaient de porter atteinte aux droits réservés aux ayants droit. Cela était un grand besoin d'élaborer des cadres juridiques qui vont faciliter la préservation numérique à long terme, développer et promouvoir des normes, développer et diffuser des outils open source pour l'accessibilité et la conservation des actifs numériques.

Certains des répondants ont identifié les défis culturels et professionnels en tant que les plus urgents et plus particulièrement ont mis en évidence le manque de coopération entre les institutions dans le domaine de documents privés et des spécialistes IT. Dans cette catégorie certains ont proposé la poursuite ou le renforcement des programmes éducatifs, la création de cours en ligne, et le développement de méthodologies pour la gestion des collections numériques de sorte que le public en général a pu constater l'importance de ces archives pour leurs vies, de protéger la démocratie et le maintien de l'identité individuelle et sociétale.

3. Les défis et les solutions liés à la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire

Quels sont les défis majeurs confronté par votre pays dans la préservation de son patrimoine documentaire?

Le manque de financement a été mis en évidence en tant que peut-être un défi principal auquel la plupart des pays ont été confrontés. En conséquence, cela empêche la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire national dans sa totalité.

D'autres ont également souligné le manque de l'infrastructure informatique, ainsi que du personnel qualifié et l'accès à une formation adéquate pour les créateurs et les gestionnaires de l'information numérique dans le but de développer leurs compétences techniques.

Dans le domaine des stratégies et des politiques publiques, le développement d'un environnement durable où les décideurs soutiendraient la préservation, le développement d'un concept national de numérisation et la conception des politiques publiques et des stratégies pour la préservation du patrimoine documentaire ont été déclarés comme importants par les répondants. Beaucoup d'entre eux ont précisé que des défis particuliers existaient dans leur pays concernant la conservation des archives du secteur privé.

Les mentions légales et institutionnelles liées à des questions de droits d'auteur ont également été exprimées telles que le manque d'un cadre juridique adéquat pour la préservation et l'accessibilité du patrimoine numérique.

Y a-t-il des mesures adéquates pour le renforcement des capacités en place? Si c'est le cas, veuillez les décrire. Si non, indiquez ce qui est nécessaire.

Très peu de répondants ont répondu positivement à la question que des mesures adéquates pour le renforcement des capacités ont été mises en place dans leurs pays.

Beaucoup d'entre eux sont d'avis qu'il existe un nombre limité d'institutions, habituellement les institutions nationales qui assurent le stockage, un accès physique - parfois avec des restrictions, occasionnellement l'accès à distance et certains d'entre eux voudraient également préserver leurs collections. Dans de nombreux cas, et à quelques exceptions, cependant, ces efforts restent insuffisants. Des établissements plus petits et / ou privés ont été dans une position encore plus difficile parce qu'ils ont lutté financièrement afin de préserver leurs collections et en même temps pour assurer leur propre survie.

En Europe, les fonds de l'UE ont été mis en place pour de grands projets d'infrastructure et pour la conservation à long terme. Certains pays européens ont déjà commencé à bénéficier de ces projets.

L'importance des programmes d'éducation et de formation dans la préservation numérique a été mise en évidence, avec l'organisation de grandes conférences, des ateliers et des formations tertiaires et des programmes éducatifs afin de renforcer des capacités.

Enfin, on a mentionné la nécessité de créer un cadre juridique adéquat, ainsi que de stratégies nationales et des plans d'action précis en matière de numérisation, la préservation et l'accessibilité du patrimoine numérique dans le but de coordonner les activités au niveau national.

Comment le patrimoine documentaire est accessible au public? Quels sont les principaux obstacles à l'accès? (par exemple structurel, organisationnel, juridique, programmatique, budgétaire, etc.)

Une grande majorité ont indiqué que l'accès physique est souvent facile et accessible sans restriction, même si certains ont souligné que le manque de chambres bien-équipées et modernisées limite l'accès physique.

De nombreux répondants ont indiqué que, en plus de l'accès physique, numérique / à distance / en ligne, l'accès a été également assuré via des portails, sites web, CD-ROM, etc. Dans certains pays, l'accès au patrimoine documentaire et des programmes de numérisation assuré dans les plus grandes (généralement nationales) institutions, ainsi que son fonctionnement était généralement bon. Toutefois, dans les autres cas on a noté des problèmes dans la coordination des activités numériques au niveau national, le manque de spécialistes en IT et des infrastructures adéquates et des cadres juridiques qui permettent l'accès via des copies numériques. Cela pourrait être particulièrement

problématique dans le domaine de collections privées et pourrait créer des différences dans l'accessibilité des collections et des documents.

Certains répondants ont mentionné des problèmes particuliers avec des collections audiovisuelles où l'adaptation aux nouvelles évolutions technologiques pose des défis économiques, technologiques, éthiques et professionnels.

4. La coopération internationale, l'assistance et la promotion du Programme Mémoire du monde

Avec quels comités du Programme Mémoire du monde avez-vous travaillé et quel était le but de votre travail commun? (par exemple l'organisation d'un séminaire, atelier, exposition, etc.)

Près de la moitié des répondants à cette question ont démontré des niveaux différents de coopération et de participation au Programme Mémoire du monde. Cela allait de la participation à la 4^e Conférence Internationale à Varsovie, le Conseil consultatif international (CCI) et les différentes réunions des Sous-comités du Programme Mémoire du monde pour l'échange d'informations, d'expériences et de meilleures pratiques entre les Comités Nationaux de la même région. Des Comités Nationaux nouvellement établis ont démontré le commencement de diverses formes de coopération avec les comités voisins. Trois répondants ont informé des problèmes rencontrés dans la communication avec les structures régionales du Programme, et que leurs comités nationaux avaient été inactifs ou n'avaient pas établi des liens avec d'autres comités et structures.

Est-ce que vous avez soumis des nominations communes?

Sur les 19 réponses à cette question, la majorité (13) n'avait pas présenté de candidatures conjointes. Les raisons varient:

- la plupart des répondants qui ont répondu «Non», ont déclaré que leurs comités se sont concentrés sur l'établissement d'un registre national et certains d'entre eux souhaiteraient se pencher sur cette question dans l'avenir ;
- un a déclaré qu'il / elle n'avait pas une connaissance suffisante pour le faire ;
- les autres ont déclaré que le manque d'uniformité dans les critères de nomination a compliqué le processus et ont souligné la nécessité de la mise en place d'un groupe de travail spécial.

Parmi les répondants qui ont répondu «Oui», certains ont affirmé que la préparation d'une candidature conjointe nécessitait beaucoup plus de temps qu'une mise en candidature nationale à cause de: problèmes de communication, le manque de ressources économiques et le personnel limité.

Quel devrait être le rôle du Programme Mémoire du monde en ce qui concerne d'autres initiatives, ainsi que pour les activités des ONG spécialisées dans les questions du patrimoine documentaire?

Les réponses des répondants peuvent être divisées en deux grandes catégories: le rôle du Programme Mémoire du monde en relation à d'autres initiatives et des ONG sur le plan international et sur les niveaux régional, national et local.

- Niveau international

Sur le plan international, le Programme Mémoire du monde coopère avec les ONG, y compris IFLA, ICA, ICOM, CCAAA, Blue Shield et des projets tels que BNM. Certains répondants ont souligné l'importance du Programme Mémoire du monde pour le maintien d'un rôle plus actif avec les ONG concernées par la participation à des conférences et ateliers organisés par les ONG, la formation de partenariats avec diverses initiatives culturelles et le soutien à l'élaboration de politiques dans les domaines de la culture et du patrimoine. D'autres ont exprimé l'avis que le Programme Mémoire du monde devrait établir des liens avec des projets tels que la Bibliothèque européenne, Europeana, BNM et Google et avec d'autres acteurs dans le domaine tels que le Comité du Bouclier bleu et l'Archiviste sans Frontières. L'inclusion des éléments du Programme Mémoire du monde enregistrés dans des portails tels que Europeana, et BNM et la transmission des recommandations des ONG aux niveaux gouvernemental et intergouvernemental, ont été également proposées. Un répondant a noté

que les duplications entre les travaux des différentes ONG et le Programme Mémoire du monde devraient être évitées.

- Niveaux régional, national et local

Bon nombre des répondants ont souligné l'importance de s'adresser aux niveaux national et régional. C'est là que les intérêts du public en général seraient attirés en créant ainsi un plus grand intérêt pour le patrimoine d'un pays. En retour, cela pourrait également accroître l'intérêt des décideurs et les encourager à développer davantage et d'améliorer les questions de patrimoine.

Certains répondants ont exprimé l'avis que le Programme Mémoire du monde devrait contribuer à des projets plus spécifiques visant à la préservation et la sauvegarde du patrimoine documentaire. Cela pourrait se faire en fournissant des outils concrets pour faire avancer la protection du patrimoine documentaire, la promotion de l'utilisation de logiciel d'accès ouvert, la promotion de publications spécialisées et qui cherchent activement des fonds extrabudgétaires en vue de développer des projets spécifiques. Le manque de publications en différentes langues, surtout l'espagnol, a été cité comme un inconvénient dans la promotion de la sensibilisation de l'œuvre du Programme et la mobilisation de l'appui national et régional.

Quelle(s) autre(s) forme (s) de la coopération internationale seriez-vous enclin à développer? Donnez des exemples et les raisons de vos suggestions.

La majorité des répondants ont exprimé le souhait que le Programme Mémoire du monde se développerait plus au niveau régional avec l'extension de certaines capacités et de la coopération au niveau national. Plus précisément, la plupart des répondants ont demandé un soutien dans l'organisation d'ateliers et de séminaires régionaux relatifs à l'identification des éléments du patrimoine commun, le partage des expériences et des meilleures pratiques. Certains répondants ont proposé l'idée de créer « des comités de mentors ». Les comités qui possédaient déjà un degré d'expertise et d'expérience pourraient aider à la mise en place de nouveaux comités.

De nombreux répondants ont également souligné la nécessité de créer et de soutenir des projets communs entre les pays, d'organiser et d'encourager la participation à des séminaires, des formations, des stages ou des formations en ligne et des cours. D'autres ont proposé l'organisation de réunions régionales des comités dans le but de partager les expériences et créer des synergies qui permettraient de renforcer la coopération régionale.

Enfin, certains répondants ont insisté sur l'idée de développer la communication et la publicité des produits tels que les CD-ROM, sites Web, des albums, des cartes postales. Un répondant a suggéré de créer un blog afin de créer un environnement en ligne pour un engagement technique pour les nouveaux arrivants et les professionnels de longue date.

5. Le renforcement du Programme Mémoire du monde

Que faut-il changer(s'il y a quelque chose) dans le fonctionnement du Programme Mémoire du monde, dans sa structure et / ou ses priorités?

- Sur le niveau international

Certains répondants ont indiqué que, compte tenu des ressources actuelles disponibles, le Programme a opéré de manière efficace et avec un succès remarquable. Cependant, des ressources supplémentaires et adéquates étaient nécessaires en vue d'organiser un suivi approprié et l'appui aux institutions ayant le patrimoine documentaire inscrit au Registre International. Un engagement clair au niveau national, reconnaissant l'inscription en tant que mécanisme de protection et le fait de gagner le soutien des autorités nationales ont été également proposés en tant que l'une des priorités pour le développement du Programme Mémoire du monde.

D'autres ont noté que, comme le processus de nomination a été assez compliqué à comprendre et à suivre, ils ont exprimé le souhait que le soutien, l'orientation et l'organisation d'ateliers devraient être proposés aux pays à travers le monde afin de stimuler la participation au processus de nomination des différentes régions. Il a été également noté que la présentation du patrimoine documentaire enregistré doit être effectuée d'une manière claire pour faciliter la compréhension de sa valeur par des personnes provenant de cultures différentes, en faisant ainsi progresser le dialogue interculturel et en facilitant l'accès au patrimoine documentaire de diverses cultures et régions.

Certains répondants ont souligné que des liens plus étroits devaient être établis entre les programmes du patrimoine culturel de l'UNESCO et leurs registres et tout en assurant que le Programme reste associé à d'autres initiatives uniques dans le but d'ajouter à sa valeur. Un répondant a proposé l'idée de créer une Mémoire de la Communauté Mondiale comme une initiative nationale et a suggéré que le concept soit repris régionalement et internationalement.

Enfin, quelques répondants ont noté une nécessité urgente de restructurer ou de créer un site web distinct du Programme Mémoire du monde qui serait plus convivial et accessible à différents publics. En outre, on a également été souligné la nécessité d'autres matériaux d'information qui seraient faciles à comprendre et qui permettraient de sensibiliser et de capter l'intérêt des représentants du gouvernement et des décideurs.

- Sur les niveaux régional et national

Bon nombre des répondants ont souligné certains besoins dans le but de fournir une assistance en ce qui concerne les registres du Programme Mémoire du monde sur les niveaux nationaux et régionaux. Plus précisément, il s'agit notamment de: la fourniture d'un appui technique pour la création de registres nationaux, le soutien et la mise en œuvre des mesures visant à protéger le patrimoine documentaire au niveau national, l'organisation des ateliers de formation dans divers sous-régions, en créant ainsi des synergies et en améliorant la communication sous l'égide internationale du Programme.

Si le statut de la Mémoire du monde doit être modifié? Quels seraient les avantages? Quelles seraient les inconvénients?

Sur les 21 répondants à cette question, 5 ont répondu qu'ils n'étaient pas au courant de la situation et ne pouvaient pas répondre, tandis que 6 ont répondu «non» ou «pas maintenant» pour modifier le statut de la Mémoire du monde, car aucun des avantages perçus ne seraient pas acquis. Au contraire, ils pensaient que l'opinion d'experts serait ignorée en faveur de décisions politiques, en mettant l'accent uniquement sur le registre international plutôt que d'autres objectifs tels que la préservation.

Parmi les autres répondants qui ont répondu «oui», certains ont souligné la nécessité d'améliorer le statut de la Mémoire du monde au niveau régional et national par le renforcement de comités régionaux et nationaux et en fournissant des ressources suffisantes pour leur permettre de fonctionner et d'accroître la visibilité du programme respectivement dans leurs régions et pays et d'établir des liens plus étroits avec leurs gouvernements respectifs.

Enfin, une catégorie de base des répondants très impliqués dans les travaux du Programme dans ses divers Comités et Conférences ont abordé la question de savoir si le statut du Programme Mémoire du monde devrait être modifié en tant qu'une Convention. Tous les répondants dans cette catégorie ont déclaré le besoin d'entreprendre une réflexion attentive et profonde et de procéder à une analyse sur les avantages et les risques avant d'opter pour cette proposition.

Les avantages possibles de la modification du statut du Programme Mémoire du monde en une convention pourraient inclure:

- La promotion et la protection juridique accrue du patrimoine documentaire inscrit dans le Registre du Programme Mémoire du monde. Cela présente l'argument le plus important en faveur d'une convention;
- L'augmentation possible des ressources et du soutien gouvernemental disponible pour le Programme.

Les inconvénients possibles à éviter dans un instrument:

- La politisation des registres, en particulier du Registre international et de la gestion du Programme;
- La diminution de l'impact du Programme dans les Etats non-signataires de la convention.
- Contrairement à d'autres programmes culturels: le Programme du Patrimoine Mondial et le Programme du Patrimoine Immatériel - le Programme Mémoire du monde possédait un grand et croissant contenu technologique qui a été en constante évolution. En faisant le Programme régi par une convention, il risquait de devenir lié aux règles conduisant à une grande restriction dans la capacité du programme à répondre aux événements changeants.
- Il ya des signes évidents de «Fatigue de la Convention» parmi de nombreux Etats membres de l'UNESCO.

Une déclaration ou recommandation internationale a été également mentionnée comme une possibilité qui pourrait renforcer le Programme et le statut de patrimoine documentaire.

Pensez-vous que la coopération entre le Programme Mémoire du monde et d'autres programmes du patrimoine de l'UNESCO, ainsi que d'autres programmes et activités du Secteur de la Communication et de l'Information de l'UNESCO permettrait de renforcer la Mémoire du monde? Comment?

La grande majorité des répondants ont répondu positivement pour le renforcement de la coopération entre le Programme Mémoire du monde et d'autres programmes de l'UNESCO.

Les 3 principaux programmes du patrimoine de l'UNESCO devraient coopérer davantage et combiner les forces en particulier dans le fonctionnement de la publicité qui serait économiquement plus abordable et efficace, ainsi qu'établir des liens communs à des matériaux connexes présents dans tous les programmes. Cette coopération aiderait à relier l'information sur le patrimoine culturel physique avec des informations sur des sources primaires. On a aussi déclaré que la Mémoire du monde devrait développer des synergies avec les Programmes du Patrimoine Mondial et du Patrimoine Culturel Immatériel.

Quelques répondants ont également mentionné les avantages possibles à partir de collaborer plus étroitement avec la FIPA, en particulier dans les conseils de politique générale concernant l'accès et la numérisation du patrimoine documentaire et avec BNM dans la promotion d'articles inscrits sur les registres du Programme Mémoire du monde.

6. Les ressources du Programme Mémoire du monde

Quelles sont vos attentes envers le Programme Mémoire du monde en termes de soutien financier?

Trois grandes catégories d'aide financière ont émergé des réponses des répondants. Il s'agit notamment de:

- renforcer des mesures pour les professionnels en les aidant à participer à des conférences, planifier des programmes de formation, séminaires et ateliers;
- soutenir de petits projets spécifiques au niveau régional et national tels que les espaces de mise à jour, des copies d'accès, la numérisation;
- soutenir le fonctionnement et parfois l'achat d'équipement pour certains comités nationaux ou des institutions qui en ont besoin.

Certains répondants ont répondu que compte tenu de la situation financière difficile du Programme Mémoire du monde, ils n'avaient pas de prévisions financières. Cependant, certains ont ajouté qu'ils s'attendent un soutien financier limité de la part des Commissions Nationales de l'UNESCO dans leur pays.

Pensez-vous que le Programme Mémoire du monde dispose des ressources humaines adéquates au niveau international?

Parmi les 24 répondants, onze ont répondu négativement, sept positivement et six qu'ils ne savaient pas.

En outre, quelques-uns des répondants ont indiqué que le Programme avait besoin de ressources humaines et financières au sein du secrétariat. C'était le cas, même si d'éminents experts ont été impliqués dans le Conseil consultatif international (CCI) du Programme Mémoire du monde et le Secrétariat a assuré avec succès la participation du Programme dans la coopération internationale dans le domaine du patrimoine documentaire et l'élaboration de politiques.

Y a-t-il des ressources humaines adéquates dans votre pays qui travaillent sur les questions du Programme Mémoire du monde ?

Sur les 25 répondants, neuf ont répondu négativement, huit positivement, quatre ont répondu que leurs pays avaient eu de ressources humaines, mais ils ont eu besoin d'être renforcées et trois n'ont pas répondu.

Que peut faire le Programme Mémoire du monde pour soutenir le travail de votre comité?

Un grand nombre de répondants ont réitéré la nécessité d'un soutien financier pour les comités afin de financer les activités du projet et de soutenir la mobilité et la formation d'experts. D'autres répondants ont exprimé le souhait que le Programme Mémoire du monde devrait contribuer à la sensibilisation au niveau gouvernemental. Certains ont souligné la nécessité de renforcer les liens entre les parties internationale et nationale du Programme, en renforçant ainsi le statut de comités régionaux et nationaux et en partageant des informations et de bonnes pratiques. Les autres suggestions incluent l'amélioration de l'image de marque du Programme, l'envoi de bulletins d'information, l'identification d'un ambassadeur de haut niveau pour le Programme et la production de matériaux publicitaires en grandes quantités.

Comment votre comité / institution aide les autres comités ou le Programme Mémoire du monde en général?

L'écrasante majorité des personnes interrogées ont exprimé leur volonté de partager des informations, des expériences et des conseils avec d'autres comités. Elles ont également souligné la nécessité d'organiser des réunions régionales ou sous-régionales, des ateliers et des formations au sein de leurs zones géographiques afin d'améliorer la communication entre elles et d'encourager la présentation des candidatures au niveau national, régional et international.

Un répondant a réitéré l'idée de créer un blog basé à Paris, qui faciliterait l'interaction permanente entre les membres des comités nationaux. Cela contribuerait aussi à l'idée de construire une base plus large pour une mémoire internationale de la communauté mondiale. D'autres répondants ont proposé la création de CD-Rom, des portails régionaux numériques, des albums ou des cartes postales.

Comment le Programme Mémoire du monde peut accroître son financement et la commercialisation de produits?

Les réponses à cette question varient, elles comprennent:

- le développement de la coopération avec les médias qui permettraient d'accroître la visibilité et la sensibilisation;
- la création d'un site Web attrayant qui présentera le Programme et les éléments inscrits sur ses registres. Cela permettrait d'améliorer la visibilité du Programme Mémoire du monde et avoir un impact positif sur sa capacité à mobiliser des ressources extrabudgétaires des États membres de l'UNESCO et du secteur privé. Cependant, l'un des répondants a indiqué que selon les observations concernant les autres programmes, il était évident que la mobilisation réussie des fonds extrabudgétaires nécessitait des efforts continus et soigneusement conçus, ce qui était extrêmement difficile, voire impossible, sans un nombre suffisant de personnel en charge;

- au niveau européen de coopération accrue avec Europeana et la Bibliothèque européenne, par exemple, en rendant accessible le patrimoine européen inscrit à travers un portail d'exposition permanente;
- la création des documentaires historiques et scientifiques, publications, expositions, matériaux de communication pour la vente aux chaînes de télévision, les services culturels et éducatifs, les centres culturels, les universités, les ambassades;
- la mise en place d'une cotisation annuelle pour chaque pays membre du Programme.

N'hésitez pas à fournir d'autres commentaires ou d'étendre sur tous les points le cas échéant.

Bon nombre des répondants ont réitéré l'importance extrême du Programme Mémoire du monde et la nécessité pour lui de gagner la visibilité au sein de l'UNESCO, au niveau international mais aussi au niveau régional et national (gouvernemental).

Un répondant a exprimé le souhait de continuer à promouvoir le projet de Bibliothèque numérique mondiale comme la meilleure pratique pour les bibliothèques numériques régionales et nationales. Un autre répondant a réitéré la nécessité pour le site de l'UNESCO de devenir plus convivial en particulier dans la mesure où la consultation des candidatures a été concernée.

Certains répondants ont remercié le Secrétariat pour ses efforts dans la préparation de l'enquête et les questions qui répondaient à leurs préoccupations actuelles.

D'autres répondants ont commenté largement l'enquête et la formulation de certaines questions qui ont été jugées difficiles à déterminer, surtout si leurs commentaires doivent être adressés à des acteurs nationaux ou internationaux.

7. Conclusion

L'enquête a fourni une occasion de recueillir des informations sur les défis à relever pour assurer la conservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire dans le monde entier, ainsi que pour examiner les questions relatives aux ressources de fonctionnement, le renforcement et le courant du Programme Mémoire du monde.

Une analyse des résultats de l'enquête a révélé un accord unanime sur l'importance du Programme Mémoire du monde et de son rôle au niveau international, régional et national. La nécessité de son renforcement et la promotion comme le programme phare mondial pour la préservation du patrimoine documentaire a été également soulignée. Cependant aucun accord n'a été atteint précisément sur la façon dont ce devait être fait.

La nécessité de sensibiliser sur les différents niveaux du programme dans les sphères publique et privée et le public en général et de son rayonnement a été soulignée dans de nombreuses réponses tout au long de l'enquête et de ses différents domaines thématiques. Ceci, bien sûr, était intrinsèquement lié à la fois au niveau de l'appui financier du Programme et de la nécessité des communications publicitaires qui ont été également mis en évidence tout au long de l'enquête.

L'idée de créer des programmes éducatifs et des ateliers de formation, ainsi que la promotion de la mise en place de «Études du Programme Mémoire du monde» était un thème commun tout au long de l'enquête.

Une autre question qui a été clairement identifiée était la nécessité d'une coopération continue et renforcée et des liens solides entre les niveaux international, régional et national du Programme de l'UNESCO et d'autres programmes relatifs au patrimoine.

Enfin, certains répondants n'étaient pas au courant de l'ampleur du travail du Programme Mémoire du monde et de ses activités telles que la coopération avec la BNM et le fait que BNM a été utilisée pour fournir l'accès aux articles enregistrés dans le Programme Mémoire du monde.

8. Annexes

8.1. L'Annexe 1: Questionnaire

Évaluation globale du Programme Mémoire du monde (MoW) Questionnaire

Veillez retourner le questionnaire au plus tard le 15 mars 2012 à:
Joie Springer, courriel: j.springer @ unesco.org
et Maria Liouliou, courriel: m.liouliou @ unesco.org

I. Information sur votre Comité/Institution

1. Pays
2. Nom du Comité/de l'Institution
3. Prénom et Nom de la personne qui complète le formulaire
4. Position
5. Contacts

II. Information sur le Programme MoW

Thème: Impact des technologies sur la Mémoire du monde et les défis pour le patrimoine documentaire, numérique ou analogique¹

6. L'impact des technologies sur le patrimoine documentaire n'est pas toujours bien connu au niveau national. Comment le Programme Mémoire du monde peut contribuer à sensibiliser les pays à l'impact des technologies sur la préservation, l'accessibilité et la promotion du patrimoine documentaire?

7. Comment le Programme Mémoire du monde peut contribuer à: (a) la sensibilisation des défis technologiques, (b) l'amélioration du niveau de préservation du patrimoine documentaire? (favoriser l'élaboration des politiques au niveau étatique, projets de conservation spécifiques ...), (c) l'amélioration de l'accès au patrimoine documentaire?

¹ Le patrimoine audiovisuel en particulier

8. Etes-vous au courant de la Conférence prévue sur la "Mémoire du monde à l'ère numérique: numérisation et conservation»? Est-ce que vous / votre pays serez / sera présent?

9. Lequel/Lesquels des principaux enjeux/défis identifiés dans la note conceptuelle considérez-vous comme les plus urgents pour la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire de votre pays (défis technologiques, juridiques et éthiques, économiques, politiques, culturels et professionnels) et pourquoi?

(veuillez s'il vous plait voir la note conceptuelle et l'appel à communications sur:
<http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/flagship-project-activities/memory-of-the-world/homepage/>)

Thème: Défis et solutions liés à la préservation, le renforcement des capacités et l'accessibilité du patrimoine documentaire

10. Quels sont les défis majeurs auxquels votre pays est confronté dans la préservation de son patrimoine documentaire?

11. Y-a-t-il des mesures adéquates mises en place pour le renforcement des capacités dans votre pays? Si oui, décrivez-les. Si non, indiquez ce qu'il faut faire.

12. Comment le patrimoine documentaire est-il accessible au public dans votre pays? Quels sont les principaux obstacles à l'accès (obstacles structurels, organisationnels, programmatiques, budgétaires etc.) ? Y a-t-il des différences entre l'accessibilité des éléments enregistrés de la Mémoire du monde et d'autres patrimoines documentaires? Si oui, à quoi sont-elles dues?

Thème: Coopération internationale dans le cadre du Programme

13. Avez-vous travaillé avec d'autres comités MoW et quel était le but de votre travail commun? (par exemple l'organisation d'un séminaire, atelier, exposition, etc)

14. Avez-vous soumis des propositions communes?

- a. Si oui, quels sont les obstacles, le cas échéant, que vous avez rencontrés lors de la préparation de la candidature? Quels avantages ont été obtenus de l'inscription?
- b. Si non, expliquez pourquoi (par exemple pas d'héritage en commun; priorité accordée aux éléments nationaux, trop compliqué, etc)?

15. Quel devrait être le rôle du Programme Mémoire du monde par rapport à d'autres initiatives, ainsi qu'aux activités des ONG spécialisées dans les questions du patrimoine documentaire ?

16. Quelle(s) autre(s) forme(s) de coopération internationale seriez-vous désireux de développer? Donnez des exemples et les raisons de vos suggestions.

Thème: Les perspectives de développement et le renforcement du Programme Mémoire du monde

17. Qu'est ce qui devrait être modifié (le cas échéant) dans le fonctionnement, la structure et / ou les priorités du Programme Mémoire du monde?

18. Doit le statut de MoW être modifié? Quelles seraient les avantages? Quelles seraient les pertes?

19. Pensez-vous que la coopération entre MoW et les autres programmes de patrimoine de l'UNESCO, ainsi que d'autres programmes / activités du Secteur de communication et de l'information de l'UNESCO permettraient de renforcer la Mémoire du monde? Comment?

20. Envisagez-vous d'organiser un événement ou une célébration pour promouvoir le 20e anniversaire du Programme Mémoire du monde?

Thème: Ressources financières et humaines attribuées au Programme

21. Quelles sont vos attentes du Programme Mémoire du monde en termes de soutien financier?

22. Pensez-vous que la Mémoire du monde dispose des ressources humaines adéquates au niveau international?

23. Y a-t-il des ressources humaines adéquates dans votre pays travaillant sur les questions de MoW?

24. Qu'est-ce que peut faire le programme Mémoire du monde pour soutenir les travaux de votre comité?

25. Comment votre comité/institution peut aider d'autres comités ou le Programme Mémoire du monde en général? Donner des exemples et des idées concrets.

26. Comment le Programme Mémoire du monde peut accroître son financement et la commercialisation de ses produits? Donnez vos recommandations, exemples et idées concrets.

27. N'hésitez pas à fournir d'autres commentaires ou de développer des points supplémentaires le cas échéant.

Merci d'avoir consacré votre temps pour donner des réponses!

UNESCO Division des sociétés du savoir

8.2. La Résolution de la Conférence Générale « L'UNESCO et le patrimoine documentaire »

Extraits des Actes de la Conférence générale

36e session Paris, 25 octobre – 10 novembre 2011

Volume 1
Résolutions

Point 5.14 L'UNESCO et le patrimoine documentaire

30. À ses quatrième et cinquième séances, la Commission a examiné le point 5.14 – L'UNESCO et le patrimoine documentaire (36 C/COM.CI/DR.2).

31. Les représentants de 10 États membres ont pris part au débat.

32. La Commission a recommandé à la Conférence générale de prendre note du document 36 C/COM.CI/DR.2 intitulé – L'UNESCO et le patrimoine documentaire.

33. La Commission a recommandé à la Conférence générale d'adopter, en vue de son inclusion dans les Actes de la Conférence générale, le projet de résolution contenu dans le document 36 C/COM.CI/DR.2 présenté par la Pologne et cosigné par l'Algérie, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Australie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Brésil, le Burkina Faso, la Chine, la Colombie, le Congo, la Croatie, Djibouti, l'Égypte, El Salvador, les Émirats Arabes Unis, l'Espagne, l'Estonie, l'Éthiopie, le Guatemala, la Hongrie, l'Inde, le Koweït, la Lettonie, le Liban, la Lituanie, Madagascar, la Malaisie, le Maroc, le Mexique, le Népal, le Nigéria, le Pakistan, le Portugal, la République de Corée, la République tchèque, la République-Unie de Tanzanie, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal, la Slovaquie, la Slovénie, le Soudan, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, le Viet Nam, le Zimbabwe, Israël, la Suède, la Belgique, la France, l'Uruguay, la Barbade, tel qu'amendé oralement par les États membres. (36 C/Résolution 59)

² La Conférence générale a pris note de ce rapport à sa 16^e séance plénière, le 10 novembre 2011, et a approuvé les décisions qui y étaient recommandées par la Commission. Le rapport oral du président de la Commission en plénière est publié sous la cote 36 C/INF.25.

L'UNESCO et le patrimoine documentaire³

La Conférence générale,

Se référant au Programme et budget (36 C/5 Add.), grand programme V, axe d'action 3, résultat escompté (8),

Rappelant le mandat qu'à l'Organisation d'aider « au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir : en veillant à la conservation et protection du patrimoine universel de livres, d'oeuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique... »,

Convaincue du fait que le patrimoine documentaire, y compris la tradition orale, gisement d'informations, de sources de l'histoire et de traditions, est un patrimoine précieux mais vulnérable de l'humanité et requiert, par conséquent, une attention particulière,

Consciente de la nécessité de préserver durablement le patrimoine enregistré quel qu'en soit le support et d'y améliorer l'accès,

Rappelant que le programme Mémoire du monde a été créé pour faciliter la préservation du patrimoine documentaire et l'accès universel à ce dernier, et faire mieux connaître son existence et son importance,

Reconnaissant la contribution que le programme Mémoire du monde apporte au partage du savoir, à l'amélioration de l'accès à ce dernier et, ce faisant, à la promotion du dialogue et de la compréhension entre les peuples et les cultures, ainsi qu'en intégrant le patrimoine documentaire dans l'éducation,

Prenant note avec satisfaction du Registre de la Mémoire du monde, expression visible de la mémoire partagée et accessible de l'humanité,

Soulignant l'intérêt croissant de la plupart des pays pour la préservation de leur patrimoine documentaire, ce qu'illustrent le nombre croissant d'inscriptions au Registre de la Mémoire du monde, l'élaboration de registres nationaux et la participation aux conférences internationales de ce programme,

Soulignant le rôle actif que jouent les commissions nationales pour l'UNESCO dans la promotion de la mise en œuvre du programme Mémoire du monde au niveau national,

Appréciant les efforts que fait le Secrétariat de l'UNESCO pour assurer, malgré les ressources financières et humaines limitées, l'administration et le suivi du programme Mémoire du monde, appuyer la mise en œuvre des recommandations issues de ses conférences internationales et aider les États membres à proposer avec succès des candidatures à l'inscription au Registre,

Se référant à la Conférence internationale du programme Mémoire du monde qui a eu lieu à Varsovie en mai 2011, à sa déclaration et à ses recommandations,

S'appuyant sur les résultats des trois conférences internationales précédentes qui ont eu lieu à Oslo, Colima et Canberra, et en particulier sur ceux de la troisième,

Rappelant en outre qu'il n'existe ni une stratégie à long terme applicable pour préserver le précieux patrimoine documentaire, ni un cadre juridique régissant le fonctionnement du programme Mémoire du monde,

³ Résolution adoptée sur le rapport de la Commission CI à la 16e séance plénière, le 10 novembre 2011.

Également convaincue du fait que le 20e anniversaire du programme Mémoire du monde en 2012 offre une occasion d'évaluer les résultats obtenus par l'UNESCO dans le domaine du patrimoine documentaire, en plaçant un accent particulier sur la visibilité et l'efficacité du programme,

1. *Prie* la Directrice générale de lancer, dans le cadre du budget ordinaire, une réflexion approfondie sur les moyens de renforcer le programme Mémoire du monde et sa perspective de développement en réalisant une évaluation globale du programme, y compris des enquêtes parmi les États membres, en tenant compte :

- (a) de la capacité du programme Mémoire du monde à répondre aux défis d'aujourd'hui compte tenu des progrès technologiques constants et de leurs conséquences pour le patrimoine documentaire, numérique ou traditionnel ;
- (b) des problèmes et solutions liés à la préservation et à l'accessibilité du patrimoine documentaire et du renforcement des capacités y relatives ;
- (c) de la coopération internationale dans le cadre du programme ;
- (d) des perspectives de développement et de renforcement ultérieurs du programme ;
- (e) des ressources financières et humaines affectées au programme ;

2. *Prie en outre* la Directrice générale de charger une réunion d'experts financée par des ressources extrabudgétaires d'analyser les résultats de l'évaluation susmentionnée et de formuler des propositions, et de présenter ensuite le rapport de la réunion, assorti de recommandations au Conseil exécutif à sa 190e session ;

3. *Prend note* du fait que le Gouvernement polonais est disposé à accueillir et financer la réunion susmentionnée ;

4. *Invite* la Directrice générale à célébrer le 20e anniversaire du programme Mémoire du monde en lui assurant une couverture médiatique propre à souligner son importance afin d'obtenir une large visibilité et un vaste impact auprès du public ;

5. *Invite* les États membres à soutenir pleinement la conférence sur la conservation numérique prévue en septembre 2012.